

N°618 – 02 Mars 2006

Edito

Grippe aviaire, l'industrie se prépare

Compte tenu du retour des oiseaux migrateurs, l'apparition d'un cas d'influenza aviaire en France ne constitue pas une surprise. Comme cela a été confirmé par l'OMS, l'EFSA et l'AFSSA, il est important de rappeler que la grippe aviaire n'est en aucun cas un problème de sécurité sanitaire des aliments issus des activités industrielles. En effet, si l'homme peut contracter la maladie au contact de volatiles contaminés, il ne court aucun risque en consommant des aliments contenant des produits de l'aviculture.

Les autorités françaises ainsi que les professionnels concernés sont préparés à réagir. En effet, le Ministère de l'Agriculture surveille la présence de virus influenza chez les oiseaux et plus généralement chez tous les animaux. Par ailleurs, un plan d'urgence contre l'épizootie (épidémie animale) a été élaboré au niveau national.

En parallèle, en prévision d'une possible pandémie, c'est-à-dire au cas où le virus actuel se transformerait en un virus très pathogène pour l'homme, le MEDEF vient de publier des recommandations aux entreprises, sous forme de trois fiches (www.medef.com). Ces recommandations s'adressent à l'ensemble des secteurs d'activité.

L'Industrie Alimentaire est considérée comme l'un des secteurs stratégiques. En effet, en cas de pandémie, l'approvisionnement alimentaire de la population devra être assuré, de façon inconditionnelle. C'est pourquoi, conformément aux dispositions du plan gouvernemental « pandémie grippale », l'ANIA, la FCD, la CGAD et Coop de France participent actuellement, avec les Ministères de l'Agriculture et de la Santé, à l'élaboration d'un guide spécifique permettant d'aider les opérateurs de la chaîne alimentaire à se préparer à une telle éventualité.

Ce guide sera prochainement mis en ligne sur le site extranet de l'ANIA et viendra ainsi compléter la liste des documents pratiques déjà disponibles. L'objectif est d'aider les entreprises à se préparer au mieux à une éventuelle crise.

Industrie Commerce

Des négociations commerciales en voie de finalisation

La loi Jacob-Dutreuil fixe la date butoir d'établissement des contrats cadres de coopération au 15 février de chaque année. Le Ministre des PME, Renaud DUTREIL, n'a pas souhaité prolonger les négociations jusqu'au 15 mars, comme l'avait demandé la FCD. Toutefois, une solution intermédiaire a été accordée puisqu'il est possible de prendre en compte "les délais dont les distributeurs ont pu bénéficier pour établir leur contrat cadre annuel". En effet, le Ministre a annoncé une "application compréhensive de la loi, notamment lorsque les distributeurs démontreront qu'ils ont reçu très tardivement les conditions générales de vente".

Cette réponse pragmatique suscite des interrogations de part et d'autre : quelle sera la durée de cette tolérance de l'administration ? Y aurait-il eu une prolongation informelle d'un mois ? Etant donné que la majorité des accords sont dorénavant et déjà signés (ceux qui restent en suspens doivent être finalisés dans les semaines à venir), l'ANIA considère que l'application souple de la loi ne doit pas être la règle mais l'exception et que le dépassement des délais doit être aussi court que possible.

L'essentiel, aux yeux des industriels, est **d'avoir très rapidement une application effective du nouveau dispositif** afin d'aboutir aux résultats poursuivis : la fin des dérives des négociations vers des flux financiers non répercutés dans le prix de vente aux consommateurs. L'administration de contrôle devra faire preuve de rigueur très rapidement pour que le nouveau dispositif soit crédible.

Echanges extérieurs

**L'OMC
condamne
l'Union
européenne sur
le moratoire
imposé aux
OGM**

Suite à une plainte déposée en mai 2003 par les Etats-Unis, le Canada et l'Argentine, l'Organisation Mondiale du Commerce vient de condamner l'Union européenne à propos de son moratoire sur l'importation des OGM. Celui-ci avait été mis en place en 1998 afin de « *protéger le consommateur* ».

En dépit de la levée du moratoire en mai 2004 et d'importations significatives par l'UE de produits génétiquement modifiés (comme le soja pour l'alimentation animale), la plainte a été maintenue. La raison invoquée est que certains Etats membres persévèrent dans leur interdiction d'importer des OGM (Autriche, Grèce, Italie, Luxembourg).

Dans un rapport confidentiel de plus de 1 000 pages, l'OMC vient donc d'appeler l'UE à rendre sa législation sur les OGM conforme à ses obligations commerciales internationales.

Cette décision doit être confirmée dans les mois qui viennent par un verdict définitif avant d'être adoptée formellement par l'ensemble des 149 membres de l'OMC. Elle pourra faire l'objet d'un appel.

Communication

**Les Assises de
l'industrie
alimentaire : le
premier grand
rassemblement
du secteur**

Les **premières Assises de l'Industrie alimentaire, organisées par l'ANIA**, auront lieu le **mardi 10 octobre 2006, à Paris, au Carrousel du Louvre**.

A l'occasion de cet événement inédit, un très grand nombre d'industriels seront réunis pour dialoguer et échanger avec les principaux Ministres concernés par les problématiques clés du premier secteur industriel français.

Plus de 1 000 dirigeants de l'alimentaire représentants aussi bien les grands groupes que les PME, sont attendus pour participer tout au long de la journée de débats à l'élaboration d'un projet commun et fédérateur définissant les grandes orientations stratégiques, économiques et politiques de ce secteur-clé en France.

**In Food : 2ème
édition, les 14
et 15 mars 2006,
au CNIT - La
Défense**

In-Food, lancé en 2004 par le SIAL, est le rendez-vous annuel B to B des industriels de l'agroalimentaire. Pendant deux jours, les **14 et 15 mars 2006**, le salon rassemble, au CNIT, plus de **100 exposants**, acteurs des secteurs des PAI (produits alimentaires intermédiaires), des produits transformés, semi élaborés, des ingrédients et additifs, mais également les spécialistes de la sous-traitance agroalimentaire et des services associés. Ils proposent leurs panels de solutions sur-mesure aux quelques 3 000 visiteurs attendus, industriels de l'agroalimentaire, distributeurs et opérateurs de la restauration.

Plate-forme de rencontres, mais aussi d'information, In-Food aborde au travers de plus de 25 conférences, tendances, stratégie, savoir-faire et techniques accessibles gratuitement, les enjeux majeurs et les différentes thématiques de la profession.

En partenariat avec l'ANIA, une conférence sur le **projet de réglementation européenne en matière d'allégations nutritionnelles et santé**, sera présentée par Brigitte Laurent, Chef de Projet Nutrition à l'ANIA, le **mardi 14 mars, à 9h30**.

In-Food met à disposition des visiteurs **un annuaire exclusif**, répertoriant **toute la diversité du sur-mesure alimentaire** avec plus de 500 fournisseurs de PAI, d'ingrédients, fabricants de produits finis, "à façon".

Pour toute information complémentaire : www.in-food.fr.

**Recevez le Flash
par Email**

Le Flash est également disponible en version électronique. Si vous souhaitez le recevoir par email, merci de vous inscrire en remplissant le formulaire sur www.ania.net.

FLASH ANIA : REPRODUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE D'INDICATION D'ORIGINE